

**Commune de VAULRY
(Haute-Vienne) 87140**

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le 04 SEP 2026
ID : 087-248719665-20260903-DELIB40-DE

Séance du jeudi 03 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 août 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - PIQUET-MERCIER Olivia - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe – PEROT Frédérique

Excusé : Monsieur BOIS Dominique donne pouvoir à Monsieur THOUVENIN Michel

Absent : Zéro

Monsieur Jean-Paul BOYER a été élu secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-40

OBJET : Clôture et suppression de la régie de recettes

Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment l'article L. 2122-22 si délégation, ou les compétences de l'assemblée) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté n°2022/030 en date du 15 juillet 2022, initiale portant création de la régie de recettes ;

Vu l'arrêté n°2022/31 en date du 15 juillet 2022 portant nomination d'un régisseur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DÉCIDE :

Article 1 : Il est mis fin à la régie de recettes à compter du 04 septembre 2026.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire à compter de la même date.

Article 3 : Le régisseur est tenu de remettre au comptable assignataire la totalité des encaissements restants, le fonds de caisse, ainsi que l'ensemble des documents comptables et valeurs inactives.

Article 4 : L'ordonnateur et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Jean-Paul BOYER



Le Maire,
Valérie PÉRIGNON

